

Thématique : **Cabinets juridiques**

**Spécialisés et reconnus en droit de la construction**



**CORPORATION DES  
ENTREPRENEURS  
GÉNÉRAUX DU  
QUÉBEC**



**Jean-François Dagenais**, Montréal

(514) 397-2645

[jfdagenais@bcf.ca](mailto:jfdagenais@bcf.ca)

**Éric Ouimet**, Montréal

(514) 397-6925

[eo@bcf.ca](mailto:eo@bcf.ca)

**Bernard Tremblay**, Québec

(418) 692-4140

[bt@bcf.ca](mailto:bt@bcf.ca)

**Stéphane W. Miron**, Montréal

(514) 397-2633

[swmiron@bcf.ca](mailto:swmiron@bcf.ca)

BCF regroupe plus de 125 avocats, agents de brevets et agents de marques dont la pratique du droit s'adapte à l'évolution du monde des affaires et répond aux besoins particuliers des entreprises. BCF possède une expertise recherchée notamment dans les secteurs du droit de la construction et de l'immobilier, du financement bancaire, des affaires et technologies, de la propriété intellectuelle, de l'insolvabilité et restructuration et des litiges. BCF a enregistré au cours des 15 dernières années une croissance soutenue qui confirme son statut de chef de file dans la pratique du droit des affaires au Québec.

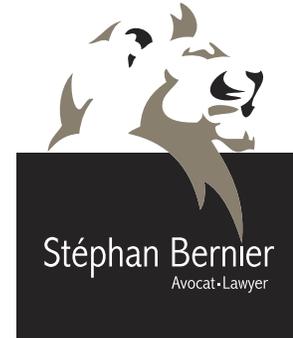
Nous conseillons régulièrement les donneurs d'ouvrage, les entrepreneurs, fournisseurs et plusieurs autres intervenants œuvrant dans ce milieu. Notre équipe de professionnels hautement qualifiés peut vous assister dans toutes les étapes de votre projet. Nous desservons notamment une clientèle œuvrant dans la construction d'infrastructures complexes tels que des usines, des ouvrages de génie civil et des laboratoires scientifiques. Notre équipe saura également vous représenter tant devant les tribunaux qu'en arbitrage national et international, que ce soit pour les litiges liés aux réclamations pour retard, aux vices de construction et malfaçons ou à la responsabilité du fabricant.

Notre distinction est d'opérer en formule firme boutique. Cette formule offre à nos clients la chance d'obtenir rapidement, et à moindre coût, des services juridiques personnalisés de qualité.

Depuis maintenant 12 ans, nous voyons à répondre aux multiples questions soulevées par notre clientèle dans le domaine du droit de la construction, du cautionnement et administratif notamment de la CSST.

De plus, à titre de plaideur régulier devant les différents tribunaux du Québec, nous vous représenterons en matière de litige civil et commercial tout en favorisant la médiation comme solution économique au conflit auquel votre entreprise aurait à faire face.

Me Stéphane Bernier, l'avocat de vos droits!



**Me Stéphane Bernier**

(450) 967-7878

[sb@avocatbernier.com](mailto:sb@avocatbernier.com)



**BORDEN  
LADNER  
GERVAIS**

**Me Daniel Ayotte**

(514) 954-3138

[dayette@blgcanada.com](mailto:dayette@blgcanada.com)

**Me John G. Murphy**

(514) 954-3155

[jmurphy@blgcanada.com](mailto:jmurphy@blgcanada.com)

**Me Yvan Houle**

514 954-3146

[yhoule@blgcanada.com](mailto:yhoule@blgcanada.com)

Borden Ladner Gervais est le plus important cabinet d'avocats en matière de droit de la construction au Canada. Notre groupe compte ainsi 37 avocats répartis à l'échelle nationale dont douze (12) à son bureau de Montréal pratiquant exclusivement dans ce domaine. Nos clients sont les donneurs d'ouvrages publics et privés, les ingénieurs, les architectes et leurs assureurs, les entrepreneurs généraux et spécialisés, les cautions, les fabricants et les institutions financières.

L'équipe du droit de la construction a participé activement au nom des entrepreneurs, dans tous les récents litiges d'importance, que ce soit dans l'affaire Bail, Aluminerie Alouette et Walsh & Brais Sabrice .c, CUM, ainsi que l'affaire de Birdair inc. c. Danny's Construction Company en relation avec le toit du stade olympique de Montréal.»

Nous croyons que la prévention des litiges est un des ingrédients essentiels au succès de nos clients et nous élaborons avec eux des programmes pour les assister à identifier et prévenir les risques auxquels ils sont confrontés.



**Richard Bergeron, (Saguenay)**

(418) 545-4580

[richard.bergeron@clcw.ca](mailto:richard.bergeron@clcw.ca)

**Me François Lamarre (Montréal)**

(514) 393-4580

[francois.lamarre@clcw.ca](mailto:francois.lamarre@clcw.ca)

**Me Sylvain Lepage (Québec)**

(418) 522-4580

[sylvain.lepage@clcw.ca](mailto:sylvain.lepage@clcw.ca)

**Me François Bérubé (Rimouski)**

(418) 723-3302

[francois.berube@clcw.ca](mailto:francois.berube@clcw.ca)

Avec 15 bureaux répartis dans 9 régions du Québec, et plus de 280 ressources dont 150 professionnels du droit, Cain Lamarre Casgrain Wells est le cabinet d'avocats le mieux implanté au Québec et l'un des plus importants de la province. Notre structure unique, originale et flexible, repose sur la qualité du service offert alors que l'excellence, la disponibilité et l'accessibilité sont invariablement au rendez-vous. Nous mettons ainsi à votre disposition l'expertise d'avocats actifs dans tous les domaines du droit, traditionnels ou en émergence, et dans l'ensemble des secteurs de l'économie.

Comme nous représentons régulièrement les entrepreneurs généraux et spécialisés en construction, différentes corporations professionnelles de ce secteur, les ingénieurs, architectes et travailleurs de la construction, de même que les clients de ces entreprises, nous sommes très familiers avec cette industrie et offrons des services juridiques de pointe dans ces domaines. Nous avons par ailleurs mis sur pied un comité professionnel consacré au droit de la construction dont les avocats membres possèdent une expérience concrète et peuvent vous assister sur plusieurs plans, notamment en matière de présentation et de contestation de réclamations liées à la construction, de préparation de soumissions juridiquement conformes, de rédaction de contrats de construction, d'évaluation des mécanismes d'appels d'offres, de responsabilité des différents professionnels de la construction, de conformité à la réglementation des corporations professionnelles et de vices cachés.

Ce comité publie périodiquement et gratuitement le Juriclip<sup>MC</sup> Construction, bulletin électronique d'information juridique. Pour vous y abonner, veuillez vous rendre à [clcw.ca](http://clcw.ca).

Donati Maisonneuve a été fondée en 1999 suite à la dissolution du cabinet Guy & Gilbert. Par la suite, se sont joints des membres provenant de grands cabinets de Montréal. Le cabinet est actuellement formé de 23 avocats spécialisés en droit des assurances, de la responsabilité, litige civil et commercial, droit de la construction et droit immobilier.

Le cabinet a développé une expertise dans l'industrie de la construction, notamment dans les litiges de construction ayant trait aux projets immobiliers, les vices cachés, malfaçons et vices de conception, les réclamations, les hypothèques légales en matière de construction, les cautionnements d'exécution et pour la main-d'œuvre, gages et matériaux.

Cette expertise a permis au cabinet de représenter autant les promoteurs, entrepreneurs généraux, sous-traitants, fournisseurs de matériaux, maître d'œuvre, ingénieurs ou architectes. Un membre de notre secteur agit régulièrement en matière de médiation et comme arbitre.

**DONATI MAISONNEUVE**

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

**Me Jean-François Desilets**

(514) 499-7410

[jfdesilets@donatimaisonneuve.ca](mailto:jfdesilets@donatimaisonneuve.ca)

**Me Pierre Magnan**

(514) 499-7455

[pmagnan@donatimaisonneuve.ca](mailto:pmagnan@donatimaisonneuve.ca)

**Me Dominique Vézina**

(514) 499-7466

[dvezina@donatimaisonneuve.ca](mailto:dvezina@donatimaisonneuve.ca)



**Me Michel Doyon**

(514) 253-3338 (213)

[doyon@dinlex.com](mailto:doyon@dinlex.com)

**Me Régis Nivoix**

(514) 253-3338 (211)

[nivoix@dinlex.com](mailto:nivoix@dinlex.com)

Le cabinet d'avocats Doyon, Izzi, Nivoix, est formé de huit avocats qui exercent dans les domaines du droit civil litigieux, droit de la construction, droit des affaires, du recouvrement et corporatif.

L'équipe du droit de la construction comprend trois avocats d'expérience. Le cabinet opère depuis plus de 30 ans à Montréal et ses services sont régulièrement retenus relativement à des dossiers comportant des vices cachés, vices de construction, problème d'exécution ou de recouvrement.

Il représente et conseille autant les entrepreneurs généraux, sous-traitants que fournisseurs, et intervient également au niveau des réclamations des coûts, la publication d'hypothèques légales et leur réalisation. Un service de recherche de titres et d'avis de dénonciation de contrat est également à la disposition de ses clients du domaine de la construction. L'expertise du cabinet d'avocats Doyon, Izzi, Nivoix est de plus reconnue pour ses interventions auprès du BSDQ, CCQ, APCHQ, CSST, et RBQ.

Leurs honoraires de services peuvent, dépendamment de leur nature, être facturés sur base horaire ou d'une commission (%) relative au résultat obtenu.

Afin d'assurer la pleine satisfaction à notre clientèle, la disponibilité, l'efficacité et la pertinence seront toujours les guides de nos interventions.



**Me Pierre Deslauriers**  
(514) 397-7523  
[pdeslauriers@mtl.fasken.com](mailto:pdeslauriers@mtl.fasken.com)

**Me Claude Marseille**  
(514) 397-4337  
[cmarseille@mtl.fasken.com](mailto:cmarseille@mtl.fasken.com)

Chef de file dans les domaines du droit des affaires et du litige au Canada, Fasken Martineau compte près de 640 avocats répartis dans nos bureaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, New York, Londres et Johannesburg. Nous sommes en mesure d'offrir à nos clients un éventail complet de services dans presque tous les domaines du droit, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le cabinet Fasken Martineau offre des services juridiques dans le secteur de la construction depuis plus de cent ans. Les avocats membres du groupe construction et ingénierie ont une connaissance concrète des pratiques et des procédures reliées à la construction, ce qui, dans un domaine aussi spécialisé, s'avère essentiel à la formulation de conseils juridiques pratiques.

La très bonne réputation du groupe et le respect qu'il inspire tant dans le milieu juridique que dans l'industrie sont mis en évidence par sa participation estimée aux divers forums de formation juridique permanente. De la même façon que tous les avocats de Fasken Martineau, les membres du groupe construction et ingénierie s'engagent à offrir à leurs clients des conseils juridiques de premier ordre.

Fraser Milner Casgrain regroupe 550 avocats, dont près de 80 à Montréal. Beaucoup ont développé une expertise particulière propre au domaine de la construction. Près d'une vingtaine de ceux-ci œuvrent à Montréal et desservent une clientèle constituée d'entrepreneurs généraux et spécialisés, de donneurs d'ouvrage, de fournisseurs et de fabricants d'équipement. Cette variété dans notre clientèle et notre implication dans de nombreux projets (pour des ouvrages industriels, commerciaux, institutionnels et multi-résidentiels et pour de grands travaux de génie civil), nous ont amenés à développer une connaissance approfondie de toutes les facettes de l'industrie. Formant une équipe multidisciplinaire, les membres du groupe assistent les clients lors de la mise sur pied des projets et de l'élaboration et la négociation des contrats, les aident à résoudre les difficultés lors des appels d'offres, identifient avec eux les sources de différends potentiels et élaborent des stratégies de prévention et de résolution des litiges et les conseillent tout au long de la réalisation de l'ouvrage. Les litiges demeurant souvent inévitables, les membres du groupe participent à l'élaboration et font l'analyse des réclamations de tout genre, ils font valoir les droits des clients en matière de cautionnement et d'hypothèque légale et ils ont développé un savoir-faire remarqué en matière de négociation, de médiation et de représentation devant les tribunaux judiciaires et d'arbitrage dans le cadre de dossiers de toute envergure.



FRASER MILNER CASGRAIN S.ENCRL.

**Claude Morency, Associé directeur**  
(514) 878-8870  
[claudemorency@fmc-law.com](mailto:claudemorency@fmc-law.com)



**Me Benoît Roussy**  
(514) 394-2710  
[broussy@gstlex.com](mailto:broussy@gstlex.com)

**Me André Simard**  
(514) 394-2707  
[simard@gstlex.com](mailto:simard@gstlex.com)

**Me Pierre-Stéphane Poitras**  
(514) 394-2712  
[poitras@gstlex.com](mailto:poitras@gstlex.com)

**Me Samuel Bergeron**  
(514) 394-2709  
[sbergeron@gstlex.com](mailto:sbergeron@gstlex.com)

**Me Jean M. Leclerc**  
(514) 394-2705  
[leclerc@gstlex.com](mailto:leclerc@gstlex.com)

Construction, cautionnement et droit immobilier

Bâti sur du solide, voilà la relation qui unit nos conseillers juridiques aux entrepreneurs généraux ou spécialisés, donneurs d'ouvrage, promoteurs, compagnies de cautionnement ou d'assurance ou associations reliées au secteur de la construction. Voici les services que nous offrons :

- soumission et rédaction d'appel d'offres;
- analyse, interprétation et réclamation pour coûts supplémentaires;
- rédaction de contrat d'entreprise;
- hypothèque légale de construction;
- contrat de cautionnement et assurance;
- Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) et réglementation de l'industrie (CCQ, CSST, Régie du bâtiment, etc.);
- responsabilité des professionnels;
- négociation, médiation, arbitrage et conférenciers;
- baux commerciaux et copropriété.

## Heenan Blaikie

### Me Mario Welsh - Québec

(418) 649-5473

[mwelsh@heenan.com](mailto:mwelsh@heenan.com)

### Me Guy Sarault - Montréal

(514) 846-2317

[gsarault@heenan.com](mailto:gsarault@heenan.com)

Fondé à Montréal en 1973, Heenan Blaikie est devenu un des plus importants cabinets d'avocats au pays. D'envergure nationale, le cabinet est présent à Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Toronto, Ottawa, Vancouver, Calgary et est affilié à un bureau à Beverly Hills.

Avec plus de cinq cents (500) avocats et professionnels, Heenan Blaikie est en mesure de répondre à tous les besoins de ses clients dans tous les milieux d'affaires. Heenan Blaikie est réputé pour sa fiabilité et son sens de l'innovation. Notre objectif est d'aider nos clients à atteindre leurs buts.

Les avocats du secteur de la construction de Heenan Blaikie possèdent une vaste expérience dans le domaine de la construction au Canada et au Québec. Ce groupe intervient régulièrement auprès des promoteurs, des entrepreneurs, des sous-traitants, des institutions financières, des architectes et des ingénieurs-conseils sur des questions touchant les multiples facettes de ce secteur.

Langlois Kronström Desjardins compte une équipe chevronnée de plus de 120 professionnels répartis entre ses bureaux de Québec, Lévis et Montréal. Notre cabinet offre des services dans les champs d'activités traditionnels du cabinet, soit le litige, le droit des affaires, le droit administratif, le droit du travail et le droit immobilier.

L'équipe du droit de la construction dispense à sa clientèle, constituée d'entrepreneurs généraux, d'entrepreneurs spécialisés, de fournisseurs de matériaux et de firmes de professionnels, un large éventail de services, tels que : litiges divers reliés au domaine de la construction (vices de construction, hypothèque légale, travaux supplémentaires, cautionnements de construction, règles du B.S.D.Q., ...), négociation et rédaction de contrats de construction, établissement de coentreprises (joint-venture), arbitrage et médiation de différends en matière de construction, etc.

Notre cabinet a développé une pratique visant l'excellence et la continuité de ses services, axée sur l'efficacité des groupes de travail tant internes que multidisciplinaires.

LANGLOIS  
KRONSTRÖM  
DESJARDINS

S.E.N.C.R.L., AVOCATS

### Me Laurier Gauthier, ing. M.G.P.

(418) 838-5524

[laurier.gauthier@lkd.ca](mailto:laurier.gauthier@lkd.ca)

### Me Marie-Claude Carrier

(418) 650-7906

[marie-claude.carrier@lkd.ca](mailto:marie-claude.carrier@lkd.ca)

### Me Stéphane Audy

(418) 838-5523

[stephane.audy@lkd.ca](mailto:stephane.audy@lkd.ca)

### Me Pierre Galardo

(514) 282-7819

[pierre.galardo@lkd.ca](mailto:pierre.galardo@lkd.ca)

## Lavery

DROIT ▸ AFFAIRES

### Me Nicolas Gagnon

(514) 877-3046

[ngagnon@lavery.qc.ca](mailto:ngagnon@lavery.qc.ca)

### Me Daniel Alain Dagenais

(514) 877-2924

[dadagenais@lavery.qc.ca](mailto:dadagenais@lavery.qc.ca)

### Me Luc Villiard

(514) 877-2951

[lvilliard@lavery.qc.ca](mailto:lvilliard@lavery.qc.ca)

### Me Jocelyne Gagné

(514) 878-5542

[jgagne@lavery.qc.ca](mailto:jgagne@lavery.qc.ca)

### Me Claude Lacroix

(418) 266-3063

[clacroix@lavery.qc.ca](mailto:clacroix@lavery.qc.ca)

### Me Jacques Y. Desjardins

(613) 560-2522

[jdesjardins@laveryqc.ca](mailto:jdesjardins@laveryqc.ca)

L'équipe de droit de la construction de Lavery comprend une vingtaine d'avocats répartis dans ses bureaux de Montréal, Québec et Ottawa. Ces avocats agissent à toutes les étapes d'un projet de construction, pour les divers intervenants du domaine de la construction, que ce soient les donneurs d'ouvrage, les entrepreneurs généraux, les fournisseurs et sous-traitants, les cautions, les professionnels ainsi que leurs assureurs-responsabilité.

La gamme des services offerts par Lavery comprend la résolution de conflits, notamment en matière de réclamations, d'hypothèques légales et de vices de construction, les conseils en matière d'appel d'offres, la rédaction de contrats ou ententes de toute nature ainsi que l'assistance pour des questions de relations de travail ou reliées à l'environnement.

Établi depuis 1913, le cabinet Lavery ([lavery.ca](http://lavery.ca)) est le plus important cabinet d'avocats indépendant au Québec. Grâce à ses bureaux de Montréal, Québec et Ottawa, Lavery est présent dans les grands centres d'affaires du Québec et de l'est de l'Ontario. Lavery a aussi développé des liens étroits avec d'autres cabinets ailleurs au Canada et est membre du World Services Group ([worldservicesgroup.com](http://worldservicesgroup.com)), un réseau international d'entreprises de services présent dans 120 pays.



**René Manfroi**

(514) 804-3280

[rmanfroi@manfroiblanchette.ca](mailto:rmanfroi@manfroiblanchette.ca)

Le cabinet Manfroi Blanchette offre tous les services juridiques - conseil, négociation ou représentation devant les tribunaux - pour toute question relative au droit de la construction.

L'industrie de la construction présente parfois d'importants défis pour ses participants, d'où la nécessité d'avoir accès à des conseils rapides et efficaces quant aux aspects juridiques pertinents;

Principaux services:

- litiges de construction;
- hypothèques légales de la construction;
- négociation et interprétation de contrats;
- réclamations / amendes - C.S.S.T. et C.C.Q.
- mise en place de la structure légale de projets immobiliers et financement.

Miller Thomson Pouliot est un cabinet national au sein duquel œuvrent plus de 500 professionnels à travers le Canada. Il dispose d'une importante équipe d'avocats spécialisés en droit de la construction offrant une gamme complète de services juridiques aux entrepreneurs faisant affaires au Québec ou ailleurs au Canada. Son expertise s'étend notamment à la rédaction et à la négociation de contrats ; à l'acquisition, à la vente et au financement de projets immobiliers incluant ceux en mode PPP ; aux difficultés propres aux appels d'offres, y compris ceux impliquant les règles du BSDQ ; aux hypothèques légales et aux recours sur cautionnement ; aux réclamations ; aux relations de travail, à la santé et sécurité au travail et à la qualification professionnelle des entrepreneurs ; à la réorganisation d'entreprises ; aux différends entre actionnaires ; à la responsabilité des constructeurs et aux assurances applicables aux chantiers ainsi qu'aux représentations devant les tribunaux, arbitres ou médiateurs.

## MILLER THOMSON POULIOT SENCRL

Avocats, agents de brevets et de marques de commerce

**Me Normand D'Amour**

(514) 871-5487

[ndamour@millerthomsonpouliot.com](mailto:ndamour@millerthomsonpouliot.com)

**Me Louis-Michel Tremblay**

(514) 871-5421

[lmtrremblay@millerthomsonpouliot.com](mailto:lmtrremblay@millerthomsonpouliot.com)

**Me Christian J. Brossard**

(514) 871-5407

[cbrossard@millerthomsonpouliot.com](mailto:cbrossard@millerthomsonpouliot.com)

## MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**Ali Argun**

(514) 845-3533

[atargun@morencyavocats.com](mailto:atargun@morencyavocats.com)

Certains pratiquent le droit de la construction; nous la vivons.

Ali T. Argun est spécialisé dans la pratique du droit de la construction depuis 18 ans, avec expérience réelle de chantier et de gestion de projet.

Nos clients incluent des promoteurs et développeurs de projets commerciaux, résidentiels, et de parcs éoliens, entrepreneurs généraux, sous-traitants et fournisseurs venant du Québec, du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe. Nous les aidons avec :

- Préparation et interprétation d'appels d'offres et de soumissions
- Préparation et interprétation de contrats et travaux supplémentaires
- Hypothèques légales et recours hypothécaires
- Assurances et cautionnements
- BSDQ, CSST, CCQ, APCHQ, RBQ
- Responsabilité des professionnels
- Vices de constructions et de sol, vices cachés et problèmes environnementaux
- Réglementation et zonage
- Négociation, médiation, arbitrage et litige



**Me Ian Gosselin**

(418) 640-5029

[igosselin@ogilvyrenault.com](mailto:igosselin@ogilvyrenault.com)

**Me Claudia Déry**

(514) 847-4607

[cdery@ogilvyrenault.com](mailto:cdery@ogilvyrenault.com)

Les avocats de l'équipe construction de notre cabinet, au nombre de plus de vingt-cinq (25) répartis dans nos bureaux de Montréal, Québec, Toronto et Ottawa, conseillent les clients du cabinet non seulement sur la présentation des litiges et leur résolution par voie de négociation, médiation et arbitrage.

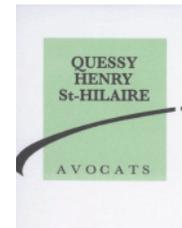
L'expérience acquise au fil des ans à l'occasion de la représentation des différents intervenants reliés au monde de la construction nous permet d'offrir à nos clients des services juridiques de première qualité de manière efficace et avec diligence. Une part importante de nos clients constitue les chefs de file au Canada et au Québec dans leur secteur respectif.

Les membres de notre équipe participent régulièrement, à titre de conférenciers, de modérateurs et de professeurs, aux différents forums discutant de droit de la construction. Ils ont mis en commun leur expertise en rédigeant le livre intitulé La Construction au Québec : perspectives juridiques, qui fait autorité tant auprès des tribunaux du Québec que des gestionnaires de projets de construction.

Neuf avocats pratiquent au sein du cabinet QUESSY HENRY ST-HILAIRE société nominale, et sont en mesure de répondre aux besoins des clientèles les plus diverses. La plus grande force de ce cabinet constitue indéniablement en la synergie qui s'y est installée. Effectivement, le climat de coopération et la complémentarité des compétences des avocats indépendants regroupés sous cette bannière permettent de vous faire profiter de toute cette expérience collective.

En parallèle, les avocats qui exercent sous la bannière QUESSY HENRY ST-HILAIRE ont également conservé l'intention de pratiquer de façon indépendante. Vous bénéficiez de plus d'une relation directe et exclusive avec l'avocat qui aura reçu le mandat de vous desservir.

On retrouve donc chez QUESSY HENRY ST-HILAIRE un environnement professionnel et concurrentiel de premier ordre, qui saura satisfaire les clients de chacun des avocats oeuvrant dans le cadre de ce regroupement.



Patrick Quessy

(418) 682-8924

[qhs-pq@globetrotter.net](mailto:qhs-pq@globetrotter.net)

**TUTINO EDWARDS JOSEPH**

S.ENC./G.P.

AVOCATS ♦ ATTORNEYS

- ♦ Droit de la construction
- ♦ Litige, arbitrage, médiation
- ♦ Vices de construction
- ♦ Demande de coûts supplémentaires
- ♦ Négociation des contrats de construction
- ♦ Hypothèques légales de construction
- ♦ Sols contaminés

**Me Jeffrey Edwards**

(514) 878-3878 # poste119

[jedwards@tutinolex.com](mailto:jedwards@tutinolex.com)

Le cabinet, regroupant 10 avocats à Montréal, possède une équipe dynamique et chevronnée en droit de la construction qui est dévouée aux intérêts de ses clients. Le cabinet est reconnu à l'échelle du Québec comme étant un chef de file dans des litiges impliquant des vices cachés et des malfaçons, des vices de construction, des vices de conception, des demandes supplémentaires de coûts (ou «d'extras») et, en général, toute question de qualité ou de conformité quant aux ouvrages et projets immobiliers.

Le cabinet agit également dans d'autres sphères du droit de la construction, notamment, la négociation et la rédaction des contrats de construction et la publication des hypothèques légales de construction et leur réalisation.

De plus, le cabinet agit régulièrement dans les dossiers et les conflits impliquant divers intervenants du secteur de la construction, notamment des entrepreneurs, sous-entrepreneurs, fournisseurs, promoteurs immobiliers, acheteurs, vendeurs, architectes, ingénieurs et inspecteurs pré-achat.

Le cabinet possède également une expertise en médiation et en arbitrage afin d'agir comme arbitre ou médiateur, ou devant des instances d'arbitrage pour régler rapidement et efficacement les problèmes et différends survenus au cours de la réalisation d'un projet de construction ou découverts par la suite.

## Thématique : **Cabinets juridiques**

### Spécialisés et reconnus en droit de la construction

#### Zaurrini Avocats

ATTORNEYS

**Me Dominique Zaurrini**  
(450) 975-1110  
[infozaurrini@zaurrini.com](mailto:infozaurrini@zaurrini.com)

Ce cabinet de Laval est formé de six (6) avocats d'expérience tous membres du Barreau du Québec. Cette étude se spécialise depuis plus de trente (30) ans dans les domaines du droit de la construction, du droit immobilier, du droit commercial et corporatif. Son expertise en droit de la construction s'étend également aux dossiers impliquant le BSDQ et la CCQ. Elle a développé au fil des années, une expertise et un renom dans l'industrie lui permettant de représenter et de défendre de façon efficace et avec succès, les intérêts de ses clients œuvrant dans le domaine de la construction.



#### **CORPORATION DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC**

Corporation des Entrepreneurs Généraux du Québec  
6800, boulevard Pie-IX, Montréal (Québec) H1X 2C8  
Tél.: (514) 325-8454  
Sans frais: 1 877 425 8454  
Télec.: (514) 325-0612  
Courriel: [cegq@cegq.com](mailto:cegq@cegq.com)

